



COMMUNIQUE DE PRESSE

## La FEVS regrette le maintien des sanctions américaines contre les vins français

**Paris, le 13 août 2020** - Dans le cadre du conflit sur l'aéronautique civil qui les oppose à l'Union européenne, les autorités américaines ont annoncé hier soir (heure de Washington DC) le maintien des droits de douane supplémentaires de 25% qui frappent certains vins français<sup>1</sup> importés aux Etats-Unis depuis le 18 octobre dernier.

*« Nous regrettons cette décision qui continue de pénaliser fortement les exportateurs français »* déclare César GIRON, Président de la Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux de France (FEVS). *« Au-delà de nos entreprises, le maintien de ces sanctions frappe l'ensemble de la filière Vin française mais également ses importateurs, distributeurs et détaillants aux Etats-Unis, et finalement les consommateurs américains eux-mêmes. Cette décision est particulièrement dommageable alors que nous sommes tous extrêmement fragilisés par la crise économique et sanitaire que nous traversons depuis plusieurs mois. »*

Sur les huit premiers mois de leur application (derniers chiffres disponibles à fin juin 2020), les sanctions américaines ont entraîné une baisse de 35% des importations françaises de vins tranquilles aux Etats-Unis. En rythme annuel, cela représente une perte de près de 500 millions de dollars (soit environ 415 millions d'euros) de chiffre d'affaires.

Le 24 juillet dernier, Airbus et le gouvernement français ont annoncé s'être mis en conformité avec la décision de l'OMC, qui est à l'origine des sanctions imposées sur les vins français.

*« Cette annonce d'Airbus est un pas dans la bonne direction : elle ouvre la perspective d'un accord négocié entre l'Union européenne et les Etats-Unis qui reste la seule solution possible pour résoudre définitivement ce litige et mettre ainsi un terme aux sanctions qui touchent nos produits et nos entreprises. Mais, la décision des autorités américaines d'hier soir montre qu'il reste encore un long chemin à parcourir avant de parvenir à ce résultat que nous appelons de nos vœux depuis de nombreux mois »* souligne César GIRON.

*« D'ici là, nous demandons une nouvelle fois aux autorités françaises et européennes de mettre en place les nécessaires dispositifs d'accompagnement des entreprises pour compenser les effets néfastes des sanctions américaines. Nos entreprises sont victimes d'un conflit qui nous est étranger et qui relève d'une négociation entre Etats. Il est également primordial que l'UE résiste à toute tentation d'escalade tarifaire avec les Etats-Unis. Dans le contexte économique actuel, tout accroissement des tensions viendrait retarder l'espoir d'une résolution rapide.*

*Aux Etats-Unis, comme dans le reste du monde ou en France, notre secteur est lourdement impacté par la crise économique et sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et le niveau extrêmement élevé d'incertitudes qu'elle génère. Face à cette situation, le soutien actif du Gouvernement reste essentiel et, plus que jamais, urgent pour aider le secteur des vins et spiritueux à traverser cette phase particulièrement difficile »* conclut le Président de la FEVS.

<sup>1</sup> Vins tranquilles ayant un TAV ≤ 14 % vol. en récipients d'une contenance ≤ 2 litres